

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

CANADA  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 08 mai 2001 à 19 heures, à la Salle municipale dudit Conseil, à laquelle étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT : Marc Hervieux :

LES CONSEILLERS (ÈRE) : MM. Ghislain Auclair  
Yves Laurencelle  
Yvon Bouchard  
Jean-Eudes Nicolas

Mme Renée Boulianne

ABSENT : M. Martin Jourdain

Membres du Conseil et formant quorum

Assistait également à cette assemblée : Mme France Brassard,  
Secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-05-062  
"DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
MISE AUX NORMES ET URBANISATION DE LA ROUTE 138"

CONSIDÉRANT QUE la route 138 appartient au ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la route 138 dans la Municipalité de Longue-Rive a été le théâtre de nombreux accidents, dont plus de 51 dans les trois dernières années dont deux avec mortalité ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'enquête du Coroner Arnaud Samson suite à l'accident mortel du 22 octobre 1997 recommande de réaménager la route 138 dans le secteur de la municipalité pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la route dans la municipalité n'a pas de trottoir sécuritaire, que la structure de chaussée est en très mauvais état, que le drainage est inadéquat, qu'une douzaine de maisons sont à moins de 3 mètres de pavage, que certains poteaux sont à moins de 2 mètres de la route et que des arbres sont situés à moins d'un mètre ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une rencontre à la municipalité le 12 mars 2001, les ingénieurs du MTQ et de BPR Groupe-Conseil ont fait consensus sur les travaux à réaliser ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réhabilitation de la route 138 ont été évalués à 4 647 700\$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dite en accord avec le projet de contournement de la route 138, conditionnellement à ce que les travaux de réfection dans le village soit exécuté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris avec BPR Groupe-Conseil l'étude d'un projet de réfection d'aqueduc et de construction de conduites d'égouts domestiques dans les parties urbanisées du village et que ce projet devra être réalisé en 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une économie pour le MTQ et la municipalité à réaliser conjointement des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive est d'accord pour prendre la maîtrise d'œuvre des travaux du MTQ tant au niveau de la route 138 actuelle que du contournement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Yvon Bouchard, conseiller, appuyé par Monsieur Jean-Eudes Nicolas conseiller et résolu unanimement

QUE demande soit faite au MTQ pour rendre la route plus sécuritaire, conformément au rapport d'enquête du Coroner Arnaud Samson en réaménageant la route 138 dans le secteur village et en réalisant le projet de contournement ainsi que les travaux de réfection dans le village évalués à 4 648 000\$ tel que convenu entre les ingénieurs du MTQ et de BPR Groupe-Conseil, le tout dans un délai de 2 ans, avant qu'il n'y arrive d'autres accidents mortels dans ce tronçon...

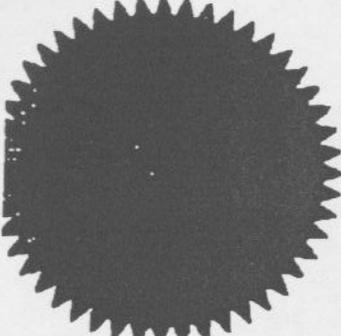
QUE le MTQ inscrive ou devance les travaux à sa programmation pour planifier leur réalisation dans le village en 2004-2005 et pour le contournement en 2003-2004.

QUE le MTQ confie la maîtrise d'œuvre de la route 138 actuelle et du projet de contournement à la municipalité.

QUE la firme BPR Groupe-Conseil soit autorisée à représenter techniquement la municipalité auprès du MTQ et qu'elle soit retenue pour l'ingénierie dans le cadre du protocole à intervenir avec le MTQ.

QUE cette résolution soit transmise à M. Jacques Baril, ministre délégué des Transports, à M. Gabriel-Yvan Gagnon, député du Saguenay et à M. Martin Lapointe, ingénieur, BPR Groupe-Conseil.

Copie certifiée conforme par :

  
*France Brassard*  
 France Brassard,  
 Secrétaire-trésorière

Donné à Longue-Rive, le 22 mai 2001